

Procès-verbal du Conseil Général de Denens

du 19 juin 2025

Présidence : René Reymond, président

Secrétariat : Isaline Sauty, secrétaire

Lieu : Salle communale de Denens

La séance s'ouvre à 19h03

1. Appel

L'appel laisse apparaître la présence de 50 membres (50/75). Le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Appel.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Assermentations – démissions.
4. Adoption du PV de la séance du 2 avril 2025.
5. Communications du Bureau.
6. Communications de la Municipalité.
7. Adoptions des comptes communaux 2024 – **Préavis 2/2025** et du rapport de gestion.
8. Adoption du **Préavis 3/2025** relatif à la demande de crédit de CHF 340'000,- TTC pour la réfection de chaussée et trottoir et la modération de trafic sur la Route des Cigognes.
9. Élections statutaires.
10. Élections d'un membre au Conseil intercommunal de l'AIRADT.
11. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Assermentations et démissions

Le vice-président (M. David Richir) assermente Mme Marjorie Ligonnet et M. Edgar Bada-Majer. Le Conseil compte 52 membres présents (52 sur 77).

Le Président annonce l'exclusion de Monsieur Baptiste Bizzozero pour absences non excusées lors des deux derniers Conseils.

4. Adoption du PV de la séance du 2 avril 2025

Le procès-verbal du 2 avril 2025 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

M. Christophe Ormond fait savoir que commune a adhéré à la charte des jardins. Il s'agit d'un engagement non contraignant mais qui démontre la volonté de notre collectivité de traiter les surfaces végétalisées de la commune avec un soin qui respecte l'environnement et la biodiversité. Il encourage les particuliers qui ont des surfaces végétalisées à adhérer à cette charte.

Il continue en informant que le fonds pour la durabilité a attribué, à ce jour, environ CHF 46'000.- Un succès aussi bon que ces dernières années.

Il enchaîne au sujet de la lutte contre les organismes néophytes envahissants. La population est informée de ce qu'elle doit entreprendre concernant cette flore et cette faune. Il encourage à visiter le site internet de la Commune où des informations ciblées sont regroupées. La plus grosse colonie de frelons asiatiques de suisse a été découverte à Bussy-Chardonney (8000 frelons). Dans le cas où on repère un nid, il faut l'annoncer aux autorités. Le moustique tigre est aussi problématique. Il ne faut pas laisser de coupelle avec de l'eau stagnante sur les balcons. Il recommande de mettre du sable dans le fond des coupelles. Le scarabée japonais est très dangereux car il peut détruire une culture ou une plante en quelques jours. Il faut annoncer sur les plateformes de monitoring si on voit un de ces scarabées.

M. Thierry Gilgen fait savoir que l'étude pour la réfection du système de collecte des eaux, du coteau viticole, avance. Les plans de base du secteur ont été réalisés (relevant précisément les cunettes et conduites existantes), ainsi que le nettoyage et le contrôle caméra des conduites. L'état général de ces dernières est bon, il y a juste quelques points à corriger. Un calcul hydraulique sur les volumes d'eau et les pentes a permis de définir le dimensionnement des canalisations nécessaires et les éléments techniques à réaliser. Un rapport technique vient d'être finalisé et sera transmis au canton pour l'expertise fédérale. Cette expertise est obligatoire pour obtenir les aides fédérales et cantonales promises. Ce rapport permettra également de préparer les mises en soumission. La date de retour de l'expertise du canton définira la date de présentation du préavis pour les travaux d'exécution. Le planning souhaité est de faire l'appel d'offre en août-septembre 2025, une demande crédit au Conseil cet automne et les travaux en hiver 2025-2026 (intervention hors des vendanges ou au printemps). Si le planning n'est pas tenu alors les travaux seront décalés sur l'hiver 2026-2027.

Il continue en informant que la mise à l'enquête du projet de réhabilitation de la STEP de Morges (120 millions), réalisée en 2024, avait donné lieu à 3 oppositions, dont une de la ville de Morges. Un accord a été trouvé concernant cette dernière au sujet du parking sur la place Vertoux. L'opposition a été retirée par la Ville. Il reste encore 2 oppositions émises par des privés qui seront traitées par Canton.

Mme Noémie Hatet aborde le sujet de la rentrée scolaire 2025. Le contrat qui lie les MBC à l'ASISE est arrivé à échéance. Selon la loi, l'ouverture sur les marchés publics, via une procédure d'appel d'offre, est obligatoire pour trouver un nouveau prestataire. C'est la société Taxi Romontois qui a remporté ce marché. Ce sera eux qui transporteront les enfants à partir du 18 août prochain, pour une durée de 5 ans. Ils vont installer 3 véhicules, à Villars-sous-Yens, dans un nouveau dépôt. Il n'y aura aucun changement pour les enfants.

M. Philippe Villevet, président de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de la commission (pièce IX/2025). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis municipal 3/2025 et demande aux conseillers/ères de l'accepter.

Mme Chantal Boegli, présidente de la commission adhoc, lit le rapport de la commission (pièce X/2025). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis municipal 3/2025 et demande aux conseillers/ères de l'accepter.

M. Pierre-Alain Ruffieux demande pourquoi les CHF 340'000.- sont prélevés sur les dépenses courantes alors qu'il est mentionné qu'ils seront couverts par un fonds d'investissement ?

M. Alain Jaccard répond qu'il s'agit d'un problème comptable. L'argent est pris sur nos liquidités qui ont été alimentées par un excédent de revenus. L'amortissement de cette dépense se fera sur 40 ans. Les factures seront payées avec les liquidités mais l'amortissement comptable, qui figure dans la comptabilité communale, verra figurer dans les charges un montant de CHF 8'500.-, correspondant à l'amortissement prévu par année et dans les revenus, on ira chercher dans le fonds, les CHF 8'500.-. C'est une opération neutre.

M. Pierre-Alain Ruffieux demande si les CHF 340'000.- seront payé cette année puis CHF 8'500.- par an seront prélevés dans fonds pour amortir cette dépense.

M. Alain Jaccard confirme que oui.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée. Le préavis 3/2025 relatif à la demande de crédit de CHF 340'000.- TTC pour la réfection de chaussée et trottoir et la modération de trafic sur la Route des Cigognes est adopté à l'unanimité moins 1 avis contre et 1 abstention.

M. Alain Jaccard annonce que la Commune est toujours dans l'attente d'une potentiel subvention pour les arrêts de bus. Le Canton statuera à l'automne. Le chantier de la route des Cigognes commencera, en août, avant les travaux pour les arrêts de bus.

Le Conseil General de Denens prend acte

1. de l'amortissement du montant de CHF 8'500.- TTC sur une période de 40 ans, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation par un prélèvement au fonds de réserve pour travaux routiers.

Le Conseil General de Denens décide

1. d'adopter, dans sa séance du 19 juin 2025, le projet de réfection de chaussée et trottoir et la modération de trafic, à la route des Cigognes ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 340'000.- TTC pour la réfection de chaussée et trottoir et la modération de trafic, à la route des Cigognes ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante.

problématique en se demandant est-ce qu'on peut élargir et prendre la température au niveau du village en ce qui concerne, par exemple, le besoin (ou non) d'une mise à disposition d'une voiture Mobility. Qui en aurait l'usage, à quelle fréquence, quel type de véhicules ? La DDD souhaiterait un sondage auprès de la population pour savoir qui aurait cet intérêt. Ensuite, la question des places de parking. Un inventaire des places de parking disponibles (occupé, libre) a-t-il déjà été réalisé ? Ceci en lien avec l'exigence d'un certain nombre de place à mettre à disposition en fonction des nouvelles constructions ou des rénovations. A-t-on besoin de plus de places de parking ou il y en a-t-il déjà assez ?

Est-ce-que la Municipalité a prévu de mettre en route un plan mobilité ? Cette question pourrait-elle faire l'objet d'une réflexion en amont avec une commission adhoc ? Une expertise externe coûte très cher mais on pourrait faire une réflexion à l'interne de la Commune. La DDD a la volonté d'une réflexion ouverte et globale sur la mobilité.

M. Christophe Ormond remercie la DDD d'avoir transmis cette question en amont.

M. Alain Jaccard répond concernant le plan mobilité. Un plan de mobilité est normalement réalisé au sein d'une entreprise ou d'une commune (pour le personnel communal). Au niveau de la Commune, il n'y a pas de plan de mobilité pour le peu de personnel existant. Concernant les places de stationnement. L'inventaire des places de parking publiques a déjà été réalisé. Ces places sont à la disposition du public. Les places de stationnement privées font l'objet de normes VSS qui fixent le nombre de place autorisé dans une construction par rapport à la disponibilité des transports publics. Si on a une bonne capacité au niveau des TP alors on change de catégorie selon les normes VSS. Lorsque la Commune reçoit un permis de construire, elle analyse le projet puis fixe le nombre de place qui peuvent être réalisés. C'est de la compétence du privé de réaliser le nombre de place maximale ou non qu'on lui a autorisé. Les places de parking publiques ne sont pas prévues pour compenser les places privées. La Municipalité n'encourage pas les places de parc publiques à être utilisées par les privés. Ils ont eu une réflexion sur les taxes et les heures de stationnement. M. Luc Chanson étant parti, le dossier est en suspens et sera repris prochainement.

M. Christophe Ormond répond en ce qui concerne une place Mobility. La Municipalité avait déjà la volonté d'équiper la Commune d'une place Mobility. En début d'année, ils se sont renseignés pour savoir quel était l'investissement pour avoir une telle prestation. Le montant s'est révélé très élevé et la Municipalité a décidé que ce n'était pas à la communauté d'assumer ce coût. Dans le cadre de la commission PET, le souhait avait été émis de faire un sondage auprès de la population. Entre temps, ils ont eu des échos de collectivités, proche d'ici, qui ont été très déçus par leur expérience avec Mobility. Le Canton souhaite qu'on mette en place la mobilité douce et qu'on utilise les TP. Parallèlement, des démarches ont été entreprises pour adhérer à un principe nommé Eco-voiturage.

M. Alain Jaccard explique qu'il s'agit d'une plateforme sur laquelle on peut donner ses besoins pour se faire véhiculer. Cette plateforme est actuellement utilisée par les entreprises de l'ARCAM mais pourrait être développée pour que la population puisse en profiter. Ce système pourrait remplacer Mobility.

M. Christophe Ormond termine en disant que selon lui, il serait bien de revenir sur ce sujet dans le cadre de la commission PET, qui a été faite pour ça, en réfléchissant à un « plan de mobilité » et une approche plus globale.

M. Alain Jaccard fait savoir que le covoitfrage est la direction prise par la Municipalité dans ses réflexions. La commission PET est le meilleur endroit pour discuter de la question de la DDD.

Mme Corinne Deutsch a une question concernant les places de parking. Nous ne sommes pas une commune sur un axe de train, c'est pourquoi les normes VSS ne s'appliquent pas. Pourrait-on imaginer un chemin entre Denens et la gare de Bussy-Chardonney pour motiver les citoyens à aller prendre le BAM. Car marcher le long de la Cantonale est vraiment très dangereux et rédhibitoire.

M. Alain Jaccard répond qu'une modification du gabarit de la route Cantonale est du ressort du Canton. Cet axe n'est pas décisif pour le Canton pour la stratégie vélo 2030. Il y a des discussions avec les communes de Lully et Lussy concernant l'axe Denens-Lully pour organiser un chemin privilégié pour les cyclistes en parallèle de la route Cantonale avec des mesures de sécurité à Lully pour rejoindre le réseau urbain. Concernant le BAM, il conseille de partir direction le Marais à Vufflens-le-Château car le chemin est moins dangereux et que la zone Mobilis est moins chère.

M. Jacqueline Schmid fait savoir qu'elle est très satisfaite de l'accueil faite à cette problématique. L'idée est de donner une visibilité à toutes ces questions. Effectivement, cela se travail avec les compétences des uns et des autres. Il est important d'avoir un retour et de prendre en compte ce que souhaite la population et ne pas se baser sur des à priori. La DDD souhaite que la population soit consultée d'une manière ou d'une autre à un moment ou à un autre.

M. Philippe Villevet fait savoir que l'euro féminin a lieu cet été en Suisse. La retransmission des matchs de la Suisse, aura lieu à la salle communale, les 2, 6 et 10 juillet.

M. Vincent Demerlé a une question concernant le ramassage des poubelles à compost. Quel est le jour de passage ? Deux passages sont-ils envisagés durant l'été pour éviter les vers dans les poubelles ?

M. Alain Jaccard répond que le jour actuel est le jeudi et que le nombre de passage va être augmenté si besoin avec les grosses chaleurs.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôture la séance à 20h19.

